Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260612-DD2026_01-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-001

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DU LABEL API'CITE 2025-2028

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, les décisions de conclure des conventions de louage de choses,

Considérant que depuis 2019 la Ville de Ploemeur s'est engagée dans une démarche en faveur des polinisateurs,

Considérant que cette démarche a déjà été récompensée par l'attribution à trois reprises du label Apicité, délivré par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre cet engagement afin de contribuer à la préservation de notre environnement

DECIDE

Article 1 : De signer une nouvelle convention du label Api'cité pour la période 2025-2028

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le service Développement durable de la ville de Ploemeur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

MAIRIE DE PLOEMEUR MORBIHAN

Fait à Ploemeur, le 12 JUIN 2026

Le Maire,
Ronan LOAS

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net